

Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 22

2 juin 1971

PROPOSITIONS POUR LA SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

Le Conseil canadien de Développement social a énoncé une suite de propositions concrètes visant à assurer la réforme du programme des allocations familiales lequel, à son avis, représente une amélioration sur le programme du Régime de sécurité du revenu familial (RSRF) annoncé en novembre dernier dans le Livre blanc du Gouvernement fédéral "La sécurité de revenu au Canada".

Dans sa première réaction au Livre blanc sur la sécurité de revenu, le 1er décembre, et pour répondre à l'invitation faite aux groupements de citoyens par le Gouvernement leur demandant de formuler des observations, le Conseil a dit qu'il examinerait sans délai, dans le cadre de son examen général des politiques de sécurité sociale au Canada, les propositions du Livre blanc portant sur les allocations fami-

liales. Le Gouvernement a annoncé qu'un régime remanié des allocations familiales était prévu pour entrer en vigueur en septembre 1971.

L'énoncé de politique du Conseil a été mis au point par un Comité sous la présidence de monsieur J.H. Perry, de Toronto, directeur général de la *Canadian Bankers' Association*. Le Conseil présentera ses propositions officiellement au ministre de la Santé et du Bien-être social, M. John Munro.

Le Conseil est d'accord avec le Livre blanc qu'un des buts des allocations familiales est la reconnaissance financière de la nécessité additionnelle de revenus ressentie par tous les gens chargés d'enfants. Le Conseil accepte aussi pleinement l'autre objectif majeur signalé dans le Livre blanc à savoir; qu'il faut "une plus grande égalité de possibilités à tous les enfants" et que le salaire ne pouvant se régler sur le nombre d'enfants du travailleur, il faut tenir un compte particulier des besoins des familles impécunieuses.

Cependant, le point principal sur lequel le Conseil est en désaccord avec les propositions du RSRF est la méthode pratiquée visant à relever ce point en fixant les allocations selon les niveaux de revenu.

"Cette méthode parque à part les revenus inférieurs, fait ressentir un stigmate et nuit au sentiment de solidarité communautaire," fait remarquer M. Reuben C. Baetz, directeur général du Conseil.

La méthode proposée par le Conseil pour le paiement des allocations est de les graduer indirectement selon le revenu en leur appliquant un barème d'impôt fondé sur le revenu familial par le mécanisme de l'impôt sur le revenu. Le RSRF préconise des allocations graduées directement selon le revenu (\$16 par mois par enfant pour les familles gagnant \$4,500 et moins; \$15 pour les revenus de \$4,501; aucun paiement au niveau de \$10,001). La méthode du Conseil laisserait plus d'argent entre les mains de ceux qui en ont le plus besoin et assurerait le recouvrement d'un revenu plus élevé que par le RSRF.

SOMMAIRE

Propositions pour la sécurité du revenu familial	1
Fêtes aéronautiques canadiennes	2
Nouveaux matériaux de construction à base de polluants	3
Accord sur la sécurité sociale	4
Succès d'un ouvrage canadien	5
Un Institut unique au monde: l'Institut canadien des céréales	5
Le <i>Bluenose</i> revient à la surface	6
La radiodiffusion dans les régions éloignées	6
Festival du Canada à New York	7
Délégation canadienne à l'Assemblée mondiale de la Santé	7
Négociations Canada-Norvège sur les pêches	7
Le consommateur élève la voix	8

En plus de l'imposition des allocations familiales, le Conseil préconise la suppression des exemptions fiscales actuelles à l'égard des enfants à charge de moins de 18 ans, ainsi que le recommande la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité. Ces exemptions sont essentiellement inéquitables puisque leur valeur augmente avec le revenu du contribuable (le Québec a déjà supprimé cette exemption pour ce qui est de sa part des impôts sur le revenu). Les familles gagne-petit seraient mieux soutenues par des paiements nets accrus, déclare le Conseil.

Le Conseil tient également compte, dans son projet visant à la réforme du programme des allocations familiales, de l'âge des enfants, de la taille de la famille (le niveau du revenu à partir duquel la famille cesse de bénéficier d'une allocation pourrait être haussé par un montant fixé en faveur de chaque enfant additionnel) et d'une clause d'indexation destinée à tenir compte de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation.

EXEMPLE: FAMILLE AVEC UN SEUL ENFANT

L'exemple ci-bas incarne tous les éléments des recommandations du Conseil à l'égard d'une famille avec un enfant:

Tout le monde recevrait une allocation mensuelle moyenne uniforme de \$25 selon le groupe d'âge de l'enfant (on suggère trois groupes). Le Conseil propose \$25 par mois comme une proportion réaliste du coût effectif de l'entretien d'un enfant et aussi pour compenser la perte de l'exemption dans le groupe à revenu modeste. Une famille ayant un revenu de \$2,000 l'an, recevrait ainsi \$300 par an d'allocation pour chaque enfant; selon le RSRF elle recevrait \$192 et selon le régime actuel, \$84.

Le revenu d'une famille gagnant \$5,000 par an serait imposé selon un barème spécial d'imposition et avec la perte de l'exemption, elle recevrait \$299 l'an; au niveau d'un revenu de \$10,000, la famille recevrait \$85 l'an; à \$12,000 \$12. Le recouvrement de cent pour cent de l'allocation par le Gouvernement s'opérerait entre un revenu de \$12,000 et 13,000 plutôt que \$10,001 comme pour le RSRF. Après quoi, on constate une augmentation annuelle nette de perte par enfant par comparaison au RSRF, perte qui atteint la somme de \$155 au niveau de \$30,000 de revenu. Le point d'arrêt auquel l'allocation cesse de faire bénéficier la famille serait haussé dans le cas où celle-ci compterait plus d'un enfant, par exemple, \$1,000 par enfant.

COÛT

Dans le projet du Conseil, de \$25 par mois, le coût brut annuel au pays serait de deux milliards de dollars. Un montant de 706 millions serait recouvrable en impôt sur l'allocation plus 450 millions de la suppression de l'exemption fiscale pour les enfants de moins de 18 ans, — un montant global beaucoup plus élevé que sous le RSRF —, pour un coût net qui serait de 386 millions de dollars de plus que pour le RSRF.

Le coût net du programme actuel d'allocations familiales est de 560 millions et celui du RSRF de 534 millions de dollars.

Pour résumer, le Conseil recommande la réforme du programme des allocations familiales par les mesures suivantes:

- a) Adopter un niveau de prestations nettes qui, en attendant l'avènement d'un programme général de sécurité de revenu assurerait le plus d'aide possible aux familles à faible revenu tout en contribuant de façon raisonnable aux frais d'entretien des enfants des autres familles.
- b) Adopter des prestations uniformes et universelles (démó-subventions) au profit des enfants à charge de moins de 18 ans qui tiennent compte de l'âge des enfants: i.e., groupes d'âge de 0-5, 6-11 et 12-17, ce dernier groupe comprenant les allocations aux jeunes qui devraient s'intégrer aux allocations familiales.
- c) Imposer les prestations selon un barème spécial qui assurerait le plus d'aide aux familles à faibles revenus et permettrait un recouvrement total des allocations à un point particulier.
- d) Éliminer l'exemption fiscale à l'égard des enfants à charge de moins de 18 ans, l'élimination pouvant peut-être "s'échelonner" sur un certain nombre d'années.
- e) Varier le barème spécial d'imposition afin d'assurer de l'aide en fonction du nombre d'enfants des familles ayant le même revenu.
- f) Adopter une clause d'indexation destinée à tenir pleinement compte de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation.

FÊTES AÉRONAUTIQUES CANADIENNES

Des avions des Forces armées canadiennes figureront dans trois démonstrations aériennes importantes qui auront lieu au Canada cet été.

La première de ces démonstrations aura lieu à la Base des Forces canadiennes de Moose Jaw, en Saskatchewan, dans le cadre des fêtes qui marqueront le *Saskatchewan Homecoming 1971*. Les deux autres se dérouleront à Abbotsford, en Colombie-Britannique, les 14 et 15 août et à l'Exposition nationale canadienne de Toronto, les 3 et 5 septembre.

Cette année, les Forces canadiennes présenteront des démonstrations identiques d'une durée d'une heure aux trois endroits mentionnés ci-dessus, et, afin de réduire les dépenses, utiliseront le même personnel et les mêmes équipements.

Ces démonstrations mettront en lumière les réalisations canadiennes dans les domaines de la recherche et du sauvetage, de la défense aérienne, de la reconnaissance, de l'entraînement et du transport.

De plus, le Commandement de la Force mobile présentera un programme spécial auquel participeront une équipe de parachutistes, nombre d'hélicoptères et d'avions de transport, ainsi que des chasseurs à réaction CF-5.

NOUVEAUX MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION À BASE DE POLLUANTS



La liqueur résiduelle (à gauche) et l'argile ordinaire incorporant un agent moussant donnent la brique (à droite).

Le traitement industriel des pâtes à papier et la fabrication des papiers posent aux spécialistes de l'environnement le problème important de la pollution des cours d'eau canadiens.

Une usine de pâte à papier type, de 200 tonnes de production, donne environ 400,000 gallons par jour de liqueur résiduelle, c'est-à-dire de ligno-

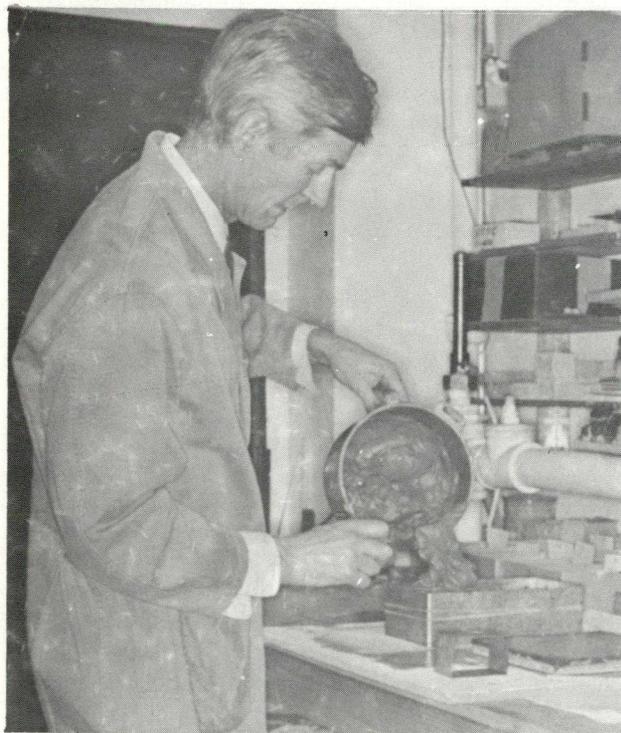
sulfonate de calcium brut. Cette liqueur contient environ 200 tonnes de solides dont un très faible pourcentage seulement est converti en produits utiles. Le reste est rejeté dans le cours d'eau le plus proche et, chaque année, on rejette ainsi dans les rivières canadiennes trois millions de tonnes de solides environ. Cette liqueur contient un polluant particulièrement mauvais puisqu'il diminue de beaucoup la quantité d'oxygène dissoute dans l'eau des rivières et des lacs.

Au cours d'une étude des propriétés acoustiques des mousses, M. Gavin Macaulay, ingénieur au Conseil national de recherches du Canada, a découvert que l'on pourrait faire une mousse remarquablement stable en agitant un mélange d'argile ordinaire et de cette liqueur de lignosulfonate de calcium. Si on laisse sécher à l'air le mélange obtenu et qu'on le chauffe ensuite à haute température, on obtient une mousse d'argile de faible densité. Ces mousses d'argile ne sont pas nouvelles mais elles n'ont pas été faites jusqu'à maintenant avec des argiles de dernier choix et avec un agent moussant aussi bon marché.

Il existe au Canada de larges zones d'argiles de qualité médiocre qui varient en composition mais qui sont caractérisées par un point de fusion plutôt bas, par une gamme de cuisson plutôt serrée et une forte diminution de leur volume durant la cuisson.

En raison de ces inconvénients, la valeur commerciale de la plupart de ces dépôts d'argile est faible.

M. Macaulay a étudié le potentiel offert dans la construction par un traitement approprié du mélange de ces argiles ordinaires avec la liqueur résiduelle. L'idée serait d'obtenir des parpaings ou des panneaux



Gavin Macaulay place le mélange "fouetté" dans un moule métallique; c'est l'avant-dernière phase de la fabrication de la brique en mousse d'argile.

légers, assez grands et de résistance structurale appropriée, tout en offrant une isolation thermique intéressante grâce à la porosité des matériaux,

NOMBREUX ESSAIS

On a fait de très nombreux essais dans le but d'améliorer le moulage et le séchage de ces mousses d'argile en vue d'obtenir de gros blocs. On a ainsi trouvé que si l'on ajoute deux ingrédients aux mélanges d'argile, d'eau et de liqueur, en très petites quantités, la solidification thixotropique est grandement améliorée et les fissures apparaissant au séchage sont réduites.

Le nombre de différents mélanges que l'on peut obtenir est donc très grand puisque cinq composantes entrent dans le mélange. En conséquence, une fois que l'on a pu trouver des proportions satisfaisantes on ne s'en éloigne guère. Il s'agit principalement d'expériences à petite échelle où l'on fait varier la quantité d'eau pour obtenir une densité de mousse plus ou moins grande et examiner les propriétés du produit obtenu.

Après dix minutes d'agitation ou "fouettage", le mélange a une consistance rappelant celle de la crème fouettée épaisse et il se moule facilement mais, dès que l'on ne l'agite plus, il se fige.

C'est donc dès l'arrêt du fouettage que l'on place ce mélange dans des moules métalliques où il se fige en cinq minutes. On le démoule et les blocs obtenus sont séchés durant la nuit à 140° F en milieu très humide pour réduire au minimum les possibilités de fissuration durant la diminution de volume. Enfin, les blocs sont cuits à 1800° F, puis on les laisse se refroidir.

ACCORD SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Un Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne a été ratifié, récemment, à Ottawa, et entrera en vigueur dès sa ratification par les deux pays signataires.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro a signé au nom du Canada et le professeur Kurt Jantz, Directeur ministériel au ministère du Travail et des Affaires sociales a signé pour la République fédérale d'Allemagne.

"Cet Accord marque un progrès important dans les efforts visant à assurer aux Canadiens d'origine allemande les droits de sécurité sociale qu'ils ont acquis avant de venir au Canada", a déclaré monsieur Munro; il assure, pour la première fois, la réciprocité entre nos deux pays sur les questions de sécurité sociale. Jusqu'à ce jour, en effet, la République fédérale d'Allemagne soutenait qu'elle ne pouvait payer les pensions auxquelles avaient con-

POSSIBILITÉS DIVERSES

M. Macaulay a pu ainsi produire un grand nombre de matériaux différents depuis des céramiques fragiles ne pesant que 15 livres par pied cube jusqu'à des matériaux dont les propriétés sont proches de la brique ordinaire. La résistance de ces matériaux est fonction de la densité et elle est de l'ordre de 1,000 livres par pied carré pour un poids de 50 livres par pied cube.

M. Macaulay n'a toutefois pas encore réussi comme il le désirait lorsqu'il s'est agi de faire des blocs de grande taille en mousse d'argile mais il a très bien réussi à faire des agrégats légers de toutes dimensions en incorporant du plâtre ou du plastique aux mélanges, en vue de fabriquer des panneaux ou des plaques de finition pour les intérieurs.

Il nous a montré un produit intéressant consistant en un aggloméré en forme de plaque et constitué de petits éléments de mousse d'argile mélangés à du ciment et recouverts de plâtre pour avoir une surface lisse. Ces panneaux légers semblent être intéressants pour les revêtements de finition dans les sous-sols des maisons particulières et à l'intérieur d'édifices publics. Le coût de production de ces matériaux n'a pas été établi mais le coût des produits de base est pratiquement nul.

M. Macaulay nous a dit que d'utiliser cette liqueur résiduelle provenant des usines canadiennes de pâte à papier ne résout pas le problème de la pollution des cours d'eau car il faudrait pour utiliser toute la liqueur que tous les matériaux de construction utilisés au Canada soient faits en partant de cette liqueur, ce qui n'est pas près de se produire. Il pense toutefois qu'il faut voir en ces expériences un exemple d'utilisation importante d'un polluant industriel.

tribué les Canadiens allemands dans leur pays d'origine. L'Accord stipule que les pensions acquises en Allemagne peuvent être payées au Canada à des citoyens canadiens aussi bien qu'à des citoyens allemands."

Cet Accord est l'aboutissement de négociations prolongées entre les Gouvernements du Canada et de la République fédérale d'Allemagne. Les hauts fonctionnaires du ministère du Travail et des Affaires sociales de la République fédérale d'Allemagne, du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la province de Québec, qui ont pris part aux négociations, de même que les représentants de l'Alliance Trans-Canada de Canadiens allemands, Inc. étaient présents à la ratification.

Le ministre a en outre déclaré que "des négociations permanentes seraient maintenues entre les deux pays afin que la mise en application de l'Accord ne soulève pas de difficultés."

SUCCÈS D'UN OUVRAGE CANADIEN

The White Dawn ("L'aube blanche"), roman de l'écrivain et artiste canadien James Houston, que deux grands clubs du livre (*Book-of-the-Month-Club* et *Readers' Digest Condensed Book Club*) ont choisi comme livre du mois, a dû retourner aux presses pour un second tirage cinq semaines avant sa publication et est déjà recherché par divers acheteurs pour le compte de l'industrie cinématographique. L'ouvrage a paru le mois dernier chez Harcourt Brace Jovanovich, de New York.

Premier roman de Houston pour adultes, le livre est fondé sur des événements qui ont effectivement eu lieu dans un camp de l'Arctique, et dépeint la résistance d'une quarantaine d'Esquimaux, qui refusaient d'être arrachés à l'Âge de pierre et d'être lancés sans préparation dans le cours dangereux et rapide de l'histoire moderne. Commencant par le journal de bord d'une vieille baleinière qui décrit la disparition de l'équipage d'un petit bateau, *The White Dawn* nous montre le sauvetage de trois naufragés de Nouvelle-Angleterre auxquels des Esquimaux offrent nourriture, abri, vêtements et épouses. Une confrontation tragique s'ensuit. Le récit comporte une évocation expressive de la passion née entre une jeune fille esquimau et le baleinier qui veut l'épouser et nous dépeint la lutte brutale qui oppose, dans la recherche du pouvoir, les étrangers et le chef des Esquimaux.

CARRIÈRE D'ARTISTE

Né à Toronto en 1921, James Houston a suivi les cours d'Arthur Lismer à la *Toronto Art Gallery* et ceux de L.A.C. Panton à l'*Ontario College of Art*; il a étudié en outre à l'École Grande Chaumière, à Paris, et sous la direction de William Hayter, à l'Atelier 17; à Tokyo, il a été l'élève de Un-ichi Hiratsuka.

A la recherche de paysages et d'un peuple nouveaux pour son oeuvre de peintre, Houston fit en 1948 son premier voyage dans l'Arctique oriental canadien, où il découvrit un art esquimau florissant de sculptures de pierre, d'os et d'ivoire. Il travailla avec le concours de l'Association canadienne d'artisanat, du Gouvernement canadien et de la Compagnie de la Baie d'Hudson à faire connaître au monde ces sculptures qui font maintenant partie des collections des musées, des galeries et des collectionneurs privés.

Il fut ensuite pendant neuf ans le premier administrateur civil de la partie occidentale de l'île Baffin. Il fit de longs voyages, durant cette période, sur les 65,000 milles carrés du territoire confié à son administration. Il avait une équipe de chiens de traîneau et s'abritait la nuit dans un igloo.

En 1966, Houston remporta le prix du livre de l'année de l'Association canadienne des bibliothèques pour un ouvrage intitulé *Tikta' Likta'* et, en 1968 son livre *The White Archer* lui valut la même récompense. Il a également écrit et illustré *Eagle*

Mask et *Akavak*. (Toutes ces oeuvres ont été publiées par Harcourt Brace Jovanovich). *Akavak* a été choisi par l'*American Library Association* comme livre insigne pour 1968, et ses illustrations ont été exposées à la Biennale internationale des illustrateurs de livres d'enfants à Bratislava.

James Houston fait partie du conseil d'administration de l'Association des affaires des Indiens d'Amérique et du Centre d'art indien d'Amérique, et il est membre du Conseil des arts esquimaux du Canada. Il a obtenu en 1966 le prix de l'*American Indian and Eskimo Cultural Foundation*.

UN INSTITUT UNIQUE AU MONDE: L'INSTITUT CANADIEN DES CÉRÉALES

La création, à Winnipeg, de l'Institut canadien des céréales, organisme qui offrira à des participants canadiens et étrangers des cours pratiques sur tous les aspects de l'industrie céréalière, a été annoncée conjointement le 13 mai par le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, et le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson.

"L'objet premier de l'Institut, ont déclaré MM. Lang et Olson, est de promouvoir la vente des céréales et des oléagineux du Canada sur les marchés intérieur et étranger. Il importe avant tout que nous entretenions les bonnes relations que les pays étrangers ont nouées avec l'industrie canadiennes des céréales."

NOUVEL IMMEUBLE - NOUVEAUX SERVICES

Les ministres ont déclaré que la direction de l'Institut canadien des céréales sera confiée à la Commission canadienne du blé et à la Commission canadienne des céréales. L'organisme sera logé dans le nouvel immeuble de la Commission canadienne des céréales dont la construction sera terminée à l'automne de 1972. En plus de salles de classe, de laboratoires modernes et de systèmes d'enseignement polyglotte, l'immeuble sera doté d'installations destinées à l'enseignement des procédés commerciaux de cuisson et de mouture, des méthodes d'extraction d'huile et des techniques du conditionnement des provendes.

Les représentants de l'industrie céréalière du Canada et de l'étranger pourront bénéficier de cours complets sur la production, la manutention, le transport, la commercialisation, la gestion, les aspects économiques et technologiques des céréales et oléagineux. Ces cours s'adressent aux représentants des pays qui importent présentement des céréales et des oléagineux du Canada et aux clients éventuels.

UN ORGANISME UNIQUE AU MONDE

L'Institut canadien des céréales constitue un atout pour le pays car il s'agit d'un organisme unique au monde. Les participants étrangers apprendront à mieux connaître les céréales et les institutions canadiennes, et les Canadiens auront l'occasion de

pousser plus loin leurs connaissances des besoins des clients étrangers. Il permettra en outre aux représentants de l'industrie céréalière du Canada et de l'étranger de former ou de "recycler" les jeunes cadres et les cadres supérieurs de tous les secteurs de l'industrie. Des cours intensifs de courte durée seront offerts aux cadres supérieurs. L'Institut pourra accueillir environ 60 participants à la fois.

Le nouvel organisme sera financé à l'aide d'un fonds spécial établi par le Gouvernement fédéral, fonds destiné à appuyer les projets qui contribuent à l'expansion des marchés de céréales et d'oléagineux. La Commission canadienne des céréales et la Commission canadienne du blé se partageront les frais d'exploitation. L'élaboration de la politique générale de l'Institut incombera à un Conseil d'administration composé de représentants de la Commission canadienne du blé, de la Commission canadienne des céréales et du Gouvernement fédéral.

Un personnel permanent, chargé de l'administration et de l'enseignement, sera rattaché à l'Institut. On fera largement appel à des experts des institutions céréalières canadiennes, de l'industrie céréalière, des universités et du secteur gouvernemental.

Les ministres ont déclaré que ce programme s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement en vue d'accroître les possibilités de ventes pour les céréales et les oléagineux du Canada.

LE "BLUENOSE" REVIENT À LA SURFACE

Un livre tout récemment paru et intitulé *Bluenose, Queen of the Grand Banks*, raconte les exploits de la célèbre goélette canadienne. Le livre a été écrit par un écrivain américain, madame Feenie Ziner, et illustré par son mari. L'auteur rappelle les importantes victoires de la goélette et traite des industries de la pêche et de la construction navale qui ont permis la réalisation de cette pure merveille que fut le *Bluenose*.

NOTES HISTORIQUES

En 1921, la goélette *Bluenose* a gagné le trophée de pêche international du *Herald* de Halifax, symbole du championnat de navigation à voile des flottilles de pêche de l'Atlantique nord. Par la suite, le *Bluenose* n'a jamais connu de défaite à l'occasion de ce concours. Il défendit son titre de champion à quatre reprises, soit en 1922, 1923, 1931 et 1938 et, lors des deux dernières épreuves, remporta la victoire sur son adversaire américain, la goélette *Gertrude L. Thebaud*. Après avoir été vendu en 1942 le *Bluenose* a été utilisé à des fins de transport aux Antilles et immatriculé au Honduras. En janvier 1946, il faisait naufrage au large de Haïti.

Le capitaine Angus Walters, décédé en 1968 à Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, a été propriétaire et patron du *Bluenose* de 1921, année de la construction de la goélette, jusqu'en 1942, année où elle fut ven-

due. En 1933 il conduisait le *Bluenose* à Chicago pour lui faire représenter le Canada à l'exposition *Century of Progress* et, en 1937, il traversait jusqu'en Angleterre pour participer aux fêtes du vingt-cinquième anniversaire du couronnement du roi Georges V et de la reine Marie.

LA RADIODIFFUSION DANS LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

Le Conseil de la radio-télévision canadienne a tenu récemment une audience publique à Halifax dans le but d'étudier les problèmes relatifs à l'extension des services de télévision en langues française et anglaise au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Conformément aux discussions de l'audience d'Halifax et aux décisions qui en ont résulté, le Conseil a réaffirmé son intention de faire tout en son pouvoir en vue d'assurer l'extension d'un premier et d'un second services de radiodiffusion dans les deux langues.

La télévision existe au Canada depuis vingt ans. Au cours de cette période, les centres les plus peuplés du Canada ont été dotés de deux, puis de trois, ou même de plusieurs canaux de télévision conventionnelle et ont profité d'un choix encore plus varié grâce à la télévision par câble. Présentement, le Conseil constate que beaucoup d'attention et d'efforts sont consacrés en vue d'assurer aux régions les mieux servies, un choix encore plus diversifié. En regard d'une telle situation, le problème d'assurer un premier service dans l'une des deux langues officielles des groupes de population sans aucun service ou sans service dans leur langue propre se révèle d'une urgence primordiale.

Le Conseil tient à réaffirmer ses exigences prioritaires quant à l'établissement de services de radiodiffusion dans les centres éloignés comme ceux de la Côte nord du Saint-Laurent, du Labrador, de Terre-Neuve et de la péninsule gaspésienne. Ceci vaut également pour les localités situées dans le nord des provinces canadiennes, depuis le Québec jusqu'à la Colombie canadienne, ainsi que pour le Yukon et pour les Territoires du Nord-Ouest.

L'extension de la radiodiffusion canadienne dans ces régions éloignées et en plein développement représente non seulement une contribution à la culture et aux loisirs d'une population moins bien desservie à cet égard, mais également un apport au développement économique de ces régions.

Le Conseil entend donc poursuivre ses pourparlers avec la Société Radio-Canada, Télésat, et les entreprises de télécommunications en vue d'assurer une extension rapide des services de radiodiffusion dans ces régions. Le Conseil discutera également de cette question avec le Gouvernement canadien, dans les plus brefs délais.

FESTIVAL DU CANADA À NEW YORK

Le 18 avril dernier, le Canada et les États-Unis ont fait cause commune en présentant une impressionnante exposition d'art canadien au Centre Robertson des Arts et des Sciences à Binghamton, New York. C'est à monsieur et madame Keith Martin, enthousiastes directeur et directrice adjointe du Centre, que revient l'heureuse initiative de ce projet. Le Festival du Canada, officiellement inauguré par monsieur Bruce Rankin, consul général du Canada, se poursuivra jusqu'au 13 juin prochain.

Au Centre, on pourra admirer un choix de peintures, gravures, meubles et exemples d'arts décoratifs qui remontent aux premiers temps de l'histoire du Canada. On y présente des oeuvres du Groupe des Sept ainsi que des peintures et des sculptures contemporaines. Les visiteurs pourront également admirer le travail de 21 artisans canadiens et des objets d'art esquimaux et indiens. En plus des diverses expositions, le Centre présentera, au cours des deux prochains mois, des spectacles musicaux et des représentations d'art dramatique exécutés par des groupes canadiens, des films et des conférences. Le caractère varié des présentations du Festival traduit la collaboration et l'aide fournies au Centre Robertson par le Musée des Beaux-Arts de Montréal, la Galerie nationale du Canada, le Musée royal de l'Ontario, la Banque Toronto Dominion, les Galeries Pollock, de Toronto, un certain nombre de particuliers canadiens et le Consulat général du Canada à New York. Tous ont pris des dispositions en vue de présenter les oeuvres de l'exposition par l'entremise de diverses agences gouvernementales et pour offrir le programme de films avec le concours de l'Office national du Film du Canada.

DÉLÉGATION CANADIENNE À L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Le Canada était représenté à la 24^e assemblée annuelle de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui a eu lieu à Genève (Suisse) du 4 au 21 mai.

Le Dr Maurice LeClair, sous-ministre fédéral de la Santé, dirigeait la délégation. Les autres membres étaient les suivants: le Dr Gaston Isabelle, député de Hull et secrétaire parlementaire du ministre, M. Georges Ignatieff, représentant permanent du Canada aux Nations Unies à Genève, le Dr Stanley Haidasz, député de Parkdale, M. Lloyd Francis, député d'Ottawa-Ouest, M. Marcel Roy, député de Laval, le Dr Jacques Gélinas, conseiller spécial auprès du Conseil exécutif du Québec, le Dr J.S. Robertson, sous ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse, le Dr P.B. Rose, sous-ministre de la Santé de l'Alberta, le Dr David Sackett, chef du département d'épidémiologie et de biostatistique cliniques de l'Université McMaster, d'Hamilton (Ontario) et le Dr Basil Layton, représentant du Canada au Conseil

exécutif de l'OMS et médecin principal aux Services internationaux d'hygiène du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

La principale tâche des délégués à l'Assemblée consistait à réviser et à approuver le programme et le budget de l'année 1972. Les articles de l'ordre du jour qui intéressaient le grand public comprenaient: l'environnement humain, le choléra pandémique, la lutte antimalarique et antivariolique, l'innocuité et l'efficacité des médicaments et les effets du tabac sur la santé.

Le Canada est l'un des vingt-quatre états membres siégeant au sein du Conseil exécutif de l'OMS et est représenté en la personne du Dr Layton. La représentation de trois ans du Canada au sein du Conseil s'est terminée avec la tenue de cette Assemblée à laquelle quelque mille délégués des cent trente et un États membres et associés assistaient. Chacun s'est employé à définir des principes et des pratiques de médecine préventive dans son propre pays et ailleurs, grâce à la mise en commun de ses aptitudes et ses connaissances.

L'objectif principal de l'OMS est d'améliorer le service d'hygiène publique dans tous les pays membres. Depuis sa fondation en 1948, l'OMS s'est consacrée à la médecine préventive dans le but d'améliorer la santé dans le monde. L'OMS définit le mot santé non seulement comme une absence de maladie mais plutôt comme "un état de complet bien-être physique, mental et social".

NÉGOCIATIONS CANADA-NORVÈGE SUR LES PÊCHES

Des représentants du Canada et de la Norvège se sont réunis à Ottawa à la fin d'avril pour discuter des opérations de pêche et de chasse du phoque que les Norvégiens exercent depuis longtemps dans les eaux territoriales et les zones de pêche exclusives du Canada. La délégation de la Norvège était dirigée par M. Jens Evensen, directeur général du ministère des Affaires étrangères, et comprenait des représentants du ministère des Pêches et du monde norvégien de la chasse du phoque et de la pêche. La délégation canadienne, pour sa part, avait à sa tête M. J.A. Beesley, conseiller juridique et directeur général du Bureau des affaires juridiques et consulaires du ministère des Affaires extérieures, et des représentants du ministère des Pêches et Forêts, tout comme des secteurs canadiens de la chasse du phoque et de la pêche.

En juin 1970, le Gouvernement canadien modifiait la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche du Canada de façon à porter de trois à 12 milles la largeur de la mer territoriale du Canada et à permettre l'établissement de zones de pêche exclusives du Canada dans le golfe Saint-Laurent et la baie de Fundy, au large de la côte orientale, et dans l'entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le bassin Reine-

Charlotte, au large de la côte occidentale du Canada. Ces étendues d'eau sont bornées par des lignes de fermeture des pêches qui entrèrent en vigueur en mars dernier.

La Norvège est l'un des sept pays dont les pêcheurs fréquentent depuis longtemps les pêcheries du large de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent. Des navires norvégiens participent aussi depuis de nombreuses années à la campagne de chasse du phoque qui a lieu chaque année dans le golfe et le long de la côte sud-est du Labrador et de la côte nord-est de Terre-Neuve, secteur que l'on désigne habituellement sous le nom de "Front". Tout au cours de cette longue association, une collaboration constante et toujours plus intense s'est instaurée entre le Canada et la Norvège pour l'adoption de mesures relatives à la conservation des troupeaux de phoques et l'emploi de méthodes de chasse dépourvues de cruauté.

INDUSTRIE IMPORTANTE

Au cours des entretiens, on a souligné de part et d'autre l'importance économique de ces opérations de chasse et de pêche pour les gens qui y sont engagés. Dans les deux pays il existe des régions où ces activités constituent la principale source de revenu. Du côté norvégien, on s'est montré particulièrement inquiet des perspectives à long terme touchant la chasse du phoque, et l'on a reconnu, avec les représentants canadiens, la nécessité d'adopter des méthodes de conservation efficaces aptes à fournir un rendement soutenu.

De part et d'autre on a présenté des propositions constructives sur lesquelles pourrait éventuellement se fonder un accord entre les deux pays concernant l'avenir des opérations de chasse et de pêche. Ces propositions, si elles étaient approuvées, permettraient l'adoption de méthodes de conservation pratiques à l'égard de la chasse du phoque et amèneraient le retrait graduel des activités de pêche norvégiennes ainsi que l'acceptation de la juridiction canadienne en ce qui concerne la mer territoriale de 12 milles et les zones de pêche nouvellement établies au large des côtes orientale et occidentale du Canada.

Les accords proposés seront soumis aux deux Gouvernements concernés et une nouvelle réunion des deux parties aura lieu à Ottawa à la mi-juin.

LE CONSOMMATEUR ÉLÈVE LA VOIX

Le deuxième rapport annuel du Conseil canadien de la Consommation, qui a été publié récemment, signale que le consommateur canadien élève de plus en plus la voix et commence à se faire entendre au-delà du domaine traditionnel du commerce.

Le rapport, remis au ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ron Basford, par le président sortant, M. David S.R. Leighton, rend compte en détail de l'activité du Conseil en 1970. Cet organisme a été établi en 1968 pour conseiller et

aider le ministre relativement aux questions touchant les consommateurs dans tout le Canada.

"Dans une année ou la situation a encore été caractérisée par un haut niveau d'inflation et de chômage et par la rareté de l'argent, la voix du consommateur canadien s'est fait entendre avec une force croissante et de plus en plus fréquemment à travers les organes d'information, à la tribune publique et dans les conseils du gouvernement, de l'industrie et du commerce", dit le rapport.

Le rapport mentionne que parmi les nombreux éléments nouveaux de la situation en 1970, plusieurs tendances fondamentales ont semblé se dégager, à savoir que la législation ayant trait aux consommateurs a été renforcée et mise à jour dans une mesure considérable, qu'on a pris plus nettement conscience des ramifications internationales des activités en matière de consommation et que "les organismes de consommateurs ont continué à élargir le champ de leurs intérêts en dehors du domaine de visée traditionnelle que constituent les activités se rapportant au marché".

REVUE DU TRAVAIL ACCOMPLI

"De plus en plus, dit le rapport, on a entendu des groupements de consommateurs s'exprimer sur des questions telles que la protection du milieu, l'inflation, les cartels, les taxes et les tarifs, et ce, dans une large mesure, parce que bon nombre des préoccupations traditionnelles des consommateurs étaient jugées moins essentielles au bien-être des consommateurs que ces questions de plus large portée."

Au cours de 1970, le Conseil a présenté au ministre des rapports ou des propositions sur divers sujets qui préoccupent les consommateurs, comme les ventes par recommandation et les pratiques de vente trompeuses, l'élimination de la taxe de vente fédérale sur la margarine, la politique de concurrence et des modifications de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, les appareils auditifs et les réalisations sans aide extérieure dans le domaine des magasins d'alimentation.

Au cours de ses cinq réunions en séance plénière tenues en 1970, le Conseil a également organisé un débat ouvert sur la consommation, à Winnipeg en novembre, et a patronné un colloque sur la publicité trompeuse, à Montréal en décembre. Des représentants des gouvernements ainsi que du monde des affaires et de l'enseignement ont participé aux deux réunions qui ont suscité un grand intérêt dans tout le Canada.

ÉTUDES EN COURS

Les programmes permanents, dont le Conseil s'occupe depuis son établissement, comprennent deux études des attitudes des consommateurs à l'égard de leurs droits sur le marché et la mise au point de deux nouvelles publications à paraître sur la consommation, un bulletin sur la consommation que publiera l'Université de Guelph et une publication dont la préparation est en cours sous la direction du professeur W.A.W. Neilson de l'école de droit Osgoode Hall de Toronto.